

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers : 17

Présents : 14

Votants : 14

L'an deux mil douze, le quinze novembre à vingt heures trente, le conseil municipal de TREFFLEAN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur René MAZIER, Maire

**PRESENTS** : Michel LOUESSARD, Emile GUILLOT, Claude LE JALLE, Jack AUBRY, Philippe CADORET, Blaise MAYANGA, THOMAZO Béatrice, Marie-Thérèse JOFFREDO, Christine MORIO, Maryvonne DOS SANTOS, Christelle BEYET, Gwénaël LE FLOCH, Monsieur HOUTEKIER est arrivé à 21 h.

### **ABSENTS EXCUSES :**

Bruno BODARD a donné pouvoir à René MAZIER

Frédéric BON a donné pouvoir à Christelle BEYET

Sébastien CELIBERT : excusé

**Convocation** du 8 novembre 2012

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Claude LE JALLE

### **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 20 septembre 2012.**

#### **Point sur les projets en cours**

- **Terrain multisports** : la structure est en cours de montage et devrait être terminée d'ici 1 à 2 semaines. Nous avons obtenu un accord de subvention du CNDS d'un montant de 12 000 €.
- **Quartier de Kerno** : Le cabinet d'études Géo Bretagne Sud et EOL ont pris note des modifications demandées. Il est rappelé que ces travaux seront réalisés en deux tranches. L'appel d'offres doit être lancé à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2013 pour un démarrage courant juin 2013. En réponse à une question de Mr Guillot, Monsieur le Maire informe l'assemblée que le SDEM va préfinancer les travaux d'effacement du réseau téléphonique. Vannes Agglo sera également consulter pour la fibre optique. Enfin, une présentation du projet aux habitants pourrait se faire début 2013.
- **Abords du cimetière** : L'appel d'offres est lancé et l'ouverture des plis est prévu deuxième quinzaine de décembre pour un début des travaux à partir de janvier 2013.
- **Résidence Ste Apolline 4** : Le permis d'aménager a été déposé ce 15 novembre 2013 et sera suivi d'une consultation d'entreprises. Il y a en effet peu de travaux à réaliser notamment en matière de réseaux.
- **Chapelle de Cran** : La DRAC a demandé à modifier la demande de subvention afin d'y intégrer le coût d'un diagnostic de travaux supplémentaires (ouvertures, parafoudre ...) La commune est maître d'ouvrage pour l'ensemble des travaux et à lancer un appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre. Les travaux de dépose des fresques devraient démarrer courant juillet 2013.
- **Chauffage de la mairie** : Monsieur le Maire présente les différentes options proposées par le Cabinet BECOM pour le changement de la chaufferie actuelle.

#### **Aménagement de voirie dans le quartier de Kerno : dossier de subvention Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.)**

Monsieur le Maire présente au conseil une première esquisse d'aménagement du quartier de Kerno chiffrée que le Cabinet Géo Bretagne Sud a réalisée.

Ce schéma général prévoit la matérialisation des voies, la création de trottoirs, le développement d'espaces piétonniers, la mise en valeur des espaces publics.

Lors de cette réunion, une présentation du projet rue par rue a été faite avec des variantes possibles. Il a notamment été tenu compte de la volonté d'améliorer l'espace naturel tout en conservant au maximum le caractère « champêtre » pour les rues du Bézy et de Kerno. En ce qui concerne le lotissement de Kerno, il faut faciliter la circulation des véhicules tout en sécurisant les piétons

Le coût estimatif global de l'opération est de 373 850 € HT auquel il convient d'ajouter les honoraires pour un montant de 15 700 € HT, soit un total de 389 550 € HT. Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur ce projet, sachant qu'il conviendra de déterminer deux tranches de travaux.

Le conseil municipal, après délibération :

- décide de la réalisation des travaux d'aménagement de voirie dans le quartier de Kerno
- précise que cette opération se réalisera en deux tranches : 2013 et 2014
- arrête les modalités de financement ci-dessous :

Cout de l'opération HT (travaux * honoraires)	389 550 €
Subvention Conseil Général espérée	75 000 €
Subvention DETR espérée	43 200 €
Autofinancement	112 911 €
Prêt (y compris TVA)	234 790 €

- sollicite une subvention au titre de la D.E.T.R. et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents concernant ce dossier.

#### **Annexe de la mairie - Avenant n° 1 au lot n° 2**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un avenant relatif au lot 2- Charpente bois massif – avec l'entreprise Philippe EGAIN afin de remplacer un chéneau défectueux situé à la jonction entre le bâtiment à rénover et la mairie pour un coût de 552.82 € TTC.

Le montant du nouveau marché est donc de 34 185.34 € TTC.

Le conseil municipal, après délibération :

- accepte cet avenant pour le lot 2.
- autorise Monsieur le Maire à signer les différentes pièces concernant ce marché

#### **Suppression d'un poste d'ATSEM à 25/35<sup>ème</sup> et création d'un poste d'ATSEM à 14,20/35<sup>ème</sup>.**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'une réorganisation du temps de travail d'une ATSEM a été mise en place depuis la rentrée de septembre 2012, du fait de la diminution des effectifs de grande section, sans pour cela pénaliser l'école. Son temps de travail est ainsi passé de 25/35<sup>ème</sup> à 14,20/35<sup>ème</sup>. Sachant que la diminution du temps de travail est supérieure à 10%, nous avons saisi le Comité Technique Paritaire Départemental qui, par courrier en date du 15 octobre 2012, a émis un avis favorable à notre demande.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose de modifier le temps de travail d'un ATSEM qui sera donc de 14,20/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2012.

Cette modification sera soumise à la publicité qu'il convient de faire en pareil cas.

Le conseil municipal, après délibération :

- décide de modifier le temps de travail d'un ATSEM et de le ramener à 14,20/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2012.
- autorise Monsieur le Maire à signer l'arrêté correspondant.

#### **Suppression d'un poste d'adjoint administratif à 14/35<sup>ème</sup> et création d'un poste d'adjoint administratif à 16,50/35<sup>ème</sup>.**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'à la demande des services de la poste, il serait souhaitable de modifier les horaires d'ouverture au public ou d'augmenter le temps de travail de l'agent afin de lui permettre d'effectuer ses opérations comptables lorsque le bureau est fermé et en toute sécurité. L'agent réalise actuellement 14 h par semaine.

Monsieur le Maire propose d'augmenter le temps de travail de 30 mn par jour à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2012.

Cette modification sera soumise à la publicité qu'il convient de faire en pareil cas et au Comité Technique Paritaire.

Le conseil municipal, après délibération

- décide la suppression d'un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe 14/35<sup>ème</sup> et la création d'un poste à 16,50/35<sup>ème</sup>
- autorise Monsieur le Maire à nommer l'agent ayant satisfait aux conditions de recrutement.

#### **Décision modificative budgétaire n° 4 - SDEM**

Lors de la dissolution du Syndicat d'Electrification de Vannes Est, l'excédent de fonctionnement a été reversé aux communes membres en fonction de la population DGF. La commune de Treffiéan a ainsi reçu la somme de 3 045.59 € qu'il conviendrait d'affecter au compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé.

Le conseil municipal, après délibération :

- décide d'affecter la somme de 3 045.59 € au compte 1068.
- autorise Monsieur le Maire à effectuer les opérations comptables correspondantes.

#### **Décision modificative de crédits n° 6 – personnel communal**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de prendre une décision modificative de crédits afin de permettre le paiement des salaires de décembre. En effet, en raison de diverses absences – maladie, congés -, les crédits prévus s'avèrent insuffisants.

Le conseil municipal, après délibération, décide d'effectuer les modifications ci-dessous :

<b>C/ Intitulé</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
C/ 6218 – Personnel extérieur	9 000	
C/ 6419 – Rembours rémunérations personnel		6 500
C/ 758 – Produits de gestion courante		2 500
<b>TOTAL</b>	<b>9 000</b>	<b>9 000</b>

#### **Décision modificative de crédits n° 7 – Frais d'études**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de prendre une décision modificative de crédits concernant le chapitre 20 et notamment l'article 2031 – frais d'études.

Le conseil municipal, après délibération, décide d'effectuer les modifications ci-dessous :

<b>C/ Intitulé</b>	<b>DEPENSES</b>
C/ 2031 – frais d'études	+ 2 000
C/ 2315 – travaux de voirie	- 2 000

#### **Décision modificative de crédits n° 8 – capital des emprunts**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de prendre une décision modificative de crédits concernant le chapitre 16 et notamment l'article 1641- remboursement du capital des emprunts – afin de régler le prêts de décembre 2012.

Le conseil municipal, après délibération, décide d'effectuer les modifications ci-dessous :

<b>C/ Intitulé</b>	<b>DEPENSES</b>
C/ 1641 – remboursement du capital des emprunts	+ 1 500
C/ 2315 – travaux de voirie	- 1 500

#### **Questions et informations diverses :**

- **Maison des jeunes :**
  - o La convention de mise à disposition des locaux entre la commune et la Junior Association a été signé le 30 octobre.
  - o un nouvel animateur, Yoann FLECK, a été recruté en contrat à durée déterminé jusque fin décembre. Il a travaillé pendant les vacances de la Toussaint avec les jeunes – au nombre de 10 en moyenne - qui ont beaucoup apprécié ses interventions. Il nous a transmis un rapport très complet – qualitatif et quantitatif - de ce qu'il a réalisé. Compte tenu de son éloignement, Le conseil municipal décide de prendre en charge ses frais de déplacements.
  - o Au regard du budget prévisionnel et des dépenses réalisées, de nouveaux achats pourront être effectuées.
- **Vannes Agglo :**
  - o Deux conventions entre la commune et Vannes Agglo ont été signées :
    - L'une concerne le fonds de concours pour les travaux de création de point d'arrêt Kicéo
    - L'autre concerne le fonds de concours pour la mise en accessibilité des points d'arrêts de transport.

- **Taxe d'aménagement**

- La taxe d'aménagement, voté au taux de 3 %, est en application depuis le 1<sup>er</sup> mars 2012. Les communes ont la possibilité de revoir chaque année avant le 30 novembre pour une application au 1<sup>er</sup> janvier. Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de conserver ce taux de 3%.

**Révision des tarifs communaux**

Monsieur le Maire propose de réévaluer les différents tarifs communaux d'environ 2%.

<b>Restaurant scolaire:</b>	<b>2013</b>
Enfants	3,02
Enfants (régime)	1,12
Adultes	5,32

<b>Garderie</b>	<b>2013</b>
La demi-heure	0,58
Après 19 h (½ h maxi)	1,18

<b>Concession cimetière</b>	<b>2013</b>
15 ans	79,20
30 ans	126,75
50 ans	211,25

<b>Concession cavurnes</b>		<b>2013</b>
15 ans		317,22
30 ans		369,60

<b>Salles du RESTAURANT SCOLAIRE</b>	<b>GRANDE SALLE</b>	<b>2 SALLES</b>
	<b>2013</b>	<b>2013</b>
Réunion ou manifestation <u>à but non lucratif</u> pour associations	GRATUIT	GRATUIT
Manifestation <u>au profit</u> des Associations	31,68	31,68
Vin d'honneur	84,48	84,48
Repas (particuliers)	126,72	158,41
Utilisation du Gaz	31,68	31,68
Utilisation de la Friteuse	52,81	52,81
Utilisation du lave vaisselle	31,68	31,68

<b>Salle BELLE ETOILE</b>	<b>2013</b>
Réunion ou manifestation à but non lucratif pour Associations	GRATUIT
Vin d'honneur+ location à titre professionnel	63.36

**Tarifs copies sans changement**

A4 recto	0,25
A3 recto	0,50
A4 recto verso	0,50
A3 recto verso	0,55

**Tarifs télécopies sans changement**

Reçue ( la page)	0,25
Expédiée ( la page)	0,45

Le conseil municipal, après délibération :

- décide d'augmenter les tarifs communaux ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013

## **Loyer du Presbytère**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal détermine le loyer du presbytère en fonction de l'indice de référence des loyers. Le dernier indice connu est celui du 3<sup>ème</sup> trimestre 2012, soit 2,15%.

Le conseil municipal, après délibération :

-fixe le loyer du presbytère à 678,64 € par mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Ces loyers sont payables par avance, le 5 de chaque mois au trésorier municipal d'Elven.

## **Subvention exceptionnelle Treffléan Athlétisme**

Monsieur le Maire fait part de la demande de subvention exceptionnelle de l'association Treffléan Athlétisme. L'encadrement des jeunes nécessite d'avoir des personnes diplômées que l'association ne peut pas financer seule. C'est pourquoi elle sollicite une aide exceptionnelle d'un montant de 350 €.

Le conseil municipal, après délibération :

- décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 350 € à Tréffléan Athlétisme.
- Ces crédits seront prélevés sur le C/6257.

## **Location de l'appartement – 4, rue des Templiers:**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que l'appartement situé au 4 rue des Templiers, propriété de la commune, est suffisamment en bon état pour être louer. Cet appartement comprend une pièce à vivre, trois chambres, une salle de bains, un WC. Il propose de se référer au loyer d'un appartement de même type, soit 373 €.

Le conseil municipal, après délibération:

- o décide de louer l'appartement situé au 4, rue des Templiers.
- o fixe le montant du loyer à 373 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013
- o précise que le paiement sera fait par avance au 5 mois au Trésor Public d'Elven
- o qu'une caution d'un mois sera demandée lors de l'établissement du bail.
- o Que le loyer sera révisable chaque année selon le dernier indice connu de l'indice de référence des loyers.
- o Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents concernant ce dossier

## **Informations diverses :**

- Achat d'un terrain appartenant à Mme Marie Louise PIERRE : Conformément à la délibération en date du 5 avril 2012, la signature de l'acte notarié a eu lieu le 26 octobre 2012.
- Acquisition immeuble Le Viavant : La réalisation de l'acquisition par acte notarié a été faite le 30 octobre 2012.
- Echange Commune/ Terravia : la convention d'échange de terrains a été signé chez le notaire conformément à ce qui a été décidé par délibération en date du 20 septembre 2012.
- Foyer de vie : Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'arrivée de Madame Le Barillec, Cadre de Santé supérieur à l'EPSM de St Avé. Elle est mise à disposition du foyer de vie et intervient à mi-temps et à pour mission de coordonner, organiser, la structure en lien avec les résidants, les parents, les encadrants et le CCAS.

## **Rapport des commissions :**

**M. Louessard** : informe les élus que le groupe de travail Diagnostic Sécurité s'est réuni, que le site internet de la commune est en constante augmentation de fréquentation. En ce qui concerne le bulletin municipal, il propose de modifier la périodicité des bulletins qui serait avril et novembre.

**C. Le Jallé** communique sur Accueil Emploi Services, la commission des affaires scolaires, le RIPAM et l'ALSH intercommunal ainsi que sur le conseil d'école.

**P. Houtelier** fait part des réunions auxquelles il a participé à Vannes Agglo (habitat et logement, agenda culturel) et au SIAEP. La commission urbanisme communal a étudié trois dossiers, en forte baisse par rapport à l'an passé.

**E. Guillot** : les travaux de voirie sur la route de Bizole et de Montaigu ont été réalisés par la Sacer pour environ 25 000€. Un chauffage d'appoint a été installé dans la salle de repos de l'école maternelle ainsi qu'un portail et portillon sur la cour. Enfin, la distribution des numéros des maisons est en cours.

**J. Aubry** : le conseil municipal enfant a décidé de faire une action dans le cadre du Téléthon par une vente de gâteaux et confiserie ainsi qu'une course relais encadrée par les élus référents. Un fleurissement autour de l'étang va être réalisé pour 400€.

## Tour de table :

**MT Joffredo** informe qu'elle a participé à la semaine du goût au restaurant scolaire.

**C. Beyet** demande où en sont les travaux d'aménagement de l'étage de la boulangerie. Le maire répond qu'en l'absence de changement de propriétaire, il n'y pas lieu de refaire l'appartement mais qu'il faudra envisager le changement des ouvertures.

Elle informe le conseil que la maison des jeunes (MDJ) fonctionne bien, que les ados sont demandeurs de nouveaux jeux de société et de matériel – à voir en fonction du budget restant). Enfin, des membres de l'association ont participé à une rencontre à Dinard sur la gestion des MDJ.

Le « Vide ta Chambre » organisé par la MDJ a permis de faire un bénéfice de 265 €.

Elle trouve dommage de ne pas avoir été informée de l'embauche de l'animateur.

M.Aubry relève la sagesse des jeunes qui sont demandeurs de l'utilisation du terrain multisports et du terrain à bosses

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'association Festive Jeunesse a fait un don de 832.21 € à la municipalité pour l'achat d'une table de ping-pong en béton qui sera installée à l'extérieur.

**B. Mayanga** : Informe le conseil que la commune, représentée par cinq personnes d'âge différent, a participé au Quizz de la Sécurité routière avec 28 autres communes.

La remise des prix du Concours Gastounet est prévue le 24 novembre à 10 h. Ce concours aura lieu désormais tous les deux ans.

Il annonce son retrait du Conseil Municipal Enfant.

Fête de Noël du foyer de vie : vendredi 14 décembre à 17 – salle belle étoile  
Vœux de la municipalité : Jeudi 27 décembre 2012 à 18 h à la salle des sports.

Prochain conseil municipal : jeudi 24 janvier 2013.